

ANNEXE 3 : DESCRIPTION DES POSTES, RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX ET MODALITÉS DE MESURAGE

Préambule

La présente annexe fait partie intégrante des documents du marché.

Elle a pour objet de préciser le contenu des différents postes, les prestations comprises dans chaque prix ainsi que les modalités de mesurage et de rémunération applicables aux travaux.

Les descriptions figurant dans la présente annexe doivent être lues conjointement avec le cahier spécial des charges, les spécifications techniques, le mémoire technique, les plans et les autres documents du marché.

Les prix unitaires renseignés par les soumissionnaires sont réputés couvrir l'ensemble des fournitures, matériaux, équipements, transports, main-d'œuvre, frais généraux, bénéfices, risques, taxes, sujétions et prestations nécessaires à l'exécution complète des travaux conformément aux documents du marché.

Les modalités de calcul des quantités, le contenu des postes et les prestations réputées comprises dans chaque prix sont définis dans les séries de prix reprises dans la présente annexe.

Le Bordereau des prix unitaires (BPU) et le Devis quantitatif estimatif (DQE) repris dans la présente annexe doivent être complétés par les soumissionnaires et joints à leur offre.

En cas de divergence entre la présente annexe et les autres documents du marché, l'ordre de priorité défini dans le cahier spécial des charges est d'application.

Conditions générales d'établissement des prix

Les prix unitaires portés par le soumissionnaire dans le BPU et le DQE comprennent toutes les dépenses et charges de l'Entrepreneur, sans exception, au Burundi et hors du Burundi en vue de réaliser, avec l'obligation de parfait achèvement, la totalité des travaux et des prestations objet du présent marché ; ils sont réputés comprendre toutes sujétions et notamment :

- Les conséquences des conditions, instructions, obligations, engagements et sujétions de toute nature figurant dans les pièces et documents du contrat.
- Les prestations de toutes natures définies dans le présent document.
- Les dépenses et indemnités de toute nature qui résulteront des travaux et des installations provisoires nécessaires à l'exécution du contrat, y compris la fourniture, l'installation, l'entretien et le fonctionnement.
- Les frais d'établissement et de remise en 2 exemplaires au Maître d'Œuvre à la fin de chaque mois, d'un état qualitatif et quantitatif détaillé des travaux exécutés au cours du mois, accompagné d'un programme détaillé des travaux que l'entrepreneur se propose d'exécuter au cours du mois suivant. Ces documents seront rédigés en langue française.

- Tous les frais tels que : frais généraux, frais de siège, frais d'administration du personnel, frais de chantier, faux frais, assurances, taxes, impôts, redevances, charges sociales, avances de trésorerie, bénéfices, les frais de sauvegarde sociale et environnementale par des sensibilisations de la population ;
- Toutes les dépenses entraînées d'une façon générale par l'exécution complète des travaux conformément aux spécifications techniques, aux prescriptions des pièces et documents du contrat, suivant les règles de l'art et à la satisfaction de l'Ingénieur et par les réparations éventuelles au cours de la période de garantie, comme prévu aux pièces et documents du contrat.

Il est expressément précisé que, quelle que soit la façon dont sont décrits les prix unitaires dans les articles ci-après, les prix de l'Entrepreneur doivent comprendre les dépenses de toutes sortes et doivent tenir compte des imprévus et des risques de toutes natures entraînés par l'exécution complète des travaux. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune indemnité ni paiement supplémentaire, ni prolongation de délai, pour tout travail ou méthode d'exécution qui aurait pu être décrit dans les pièces et documents du marché, ou qui pourrait être raisonnablement inféré de la lecture de ces pièces et documents et qui n'apparaîtrait pas explicitement dans le document du marché. Les prix correspondant à des opérations ou des ouvrages composés devront tenir compte de l'exécution complète de toutes les opérations ou parties constitutives, même si celles-ci ne sont pas spécifiquement décrites dans les pièces et documents du marché.

L'Entrepreneur ne peut sous aucun prétexte, revenir sur les prix du présent marché qui ont été consentis par lui.

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur le fait que les quantités qui figurent au détail estimatif ne sont que des quantités prévisionnelles et qu'elles ne doivent pas être considérées comme une limite inférieure ou supérieure des travaux exécutés par l'Entrepreneur.

Les quantités réellement exécutées seront mesurées et payées conformément aux prescriptions des pièces et documents du marché.

Le soumissionnaire renseigne, pour chaque poste repris dans le DQE, le prix unitaire demandé et le montant obtenu en multipliant ce prix par la quantité correspondante. Pour les postes forfaitaires, il inscrit le montant global rémunérant l'ensemble des travaux ou prestations concernés. Les montants forfaitaires inscrits par le soumissionnaire seront réputés couvrir toutes les dépenses et charges afférentes à l'exécution complète des travaux inscrits dans ces rubriques, l'Entrepreneur étant réputé avoir déterminé sous sa seule responsabilité les sujétions et aléas correspondant à ces natures de travaux.

Le soumissionnaire ne modifiera pas les quantités prévisionnelles inscrites au DQE, il devra impérativement les prendre en compte dans l'estimation du montant total des travaux. Si l'Entrepreneur estime qu'une quantité indiquée au détail estimatif est erronée, il pourra en faire la mention dans une note annexe.

L'Entrepreneur est supposé avoir pris connaissance des lieux pour l'élaboration de sa soumission et avoir examiné et estimé à son point de vue sur toutes les conditions et sujétions relatives aux

travaux à exécuter et de façon générale sur tout ce qui peut avoir une influence sur les coûts d'exécution.

Les méthodes applicables aux métrés et au paiement des travaux exécutés, qui sont décrites dans les spécifications techniques du présent annexe, seront les seules applicables pour l'évaluation des travaux effectués par l'Entrepreneur.

En aucun cas, il ne sera tenu compte des méthodes d'estimation particulières qui auraient été adoptées localement pour les travaux de même nature, ni des hors-profils et/ou travaux qui n'auraient pas, au préalable, fait l'objet d'une autorisation écrite de l'Ingénieur. Les différents prix sont classés par série selon la numérotation suivante :

Série	Titre
100	Généralités
200	Terrassements
300	Ouvrages en pierre, béton et maçonnerie
400	Buse et tuyauterie
500	Ouvrage en bois
600	Accessoires métalliques, vannes
700	Piste d'accès

N° des Prix	Désignation
SERIE 100 : GENERALITES	
102	Installation de chantier Ce prix rémunère, dans les conditions générales prévues, l'installation de chantier, l'amenée du matériel. Ce prix comprend aussi les systèmes de batardage en bois ou métalliques de dérivation provisoire des cours d'eau pendant les travaux. Il rémunère aussi tous les frais mentionnés dans les Spécifications Techniques y compris l'aménagement des divers accès, des installations éventuelles de carrières, le maintien en bon état de toutes les installations provisoires pendant la durée des travaux y compris toutes sujétions de mise en œuvre et d'exploitation pendant la durée des travaux et comprend notamment : - Les frais d'occupation temporaire du terrain nécessaire, indemnités de toute nature; - La préparation des surfaces, la construction, les aménagements des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, des logements, bureaux et laboratoires de l'Entrepreneur; - L'aménagement d'un bureau de chantier de 8 m² pour le Maître d'ouvrage et pour la mission de Contrôle; - Les moyens de liaison téléphonique et internet ; - Les frais d'entretien, de nettoyage et d'exploitation des locaux, ateliers et entrepôts, y compris gardiennage ; - L'amenée du matériel et engins nécessaires à l'exécution du chantier, engins de terrassement, d'assainissement, de chaussée et de transport ; - Les sujétions de maintien de la circulation durant les travaux ; - La mobilisation de la totalité du matériel lourd destiné au chantier (matériel roulant ou fixe), entièrement assemblé et en parfait état de fonctionnement, - Les équipements des installations de l'entreprise ; - Le gardiennage des installations ; - La mobilisation du personnel d'encadrement ; - La fourniture et la mise en place des panneaux d'information ; - Les dispositions nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité du chantier ; - L'aménagement et l'entretien des déviations le cas échéant; - L'aménagement des zones de carrière, - L'entretien, le nettoyage, la réparation et le remplacement si nécessaire des locaux et de leurs équipements ;

N° des Prix	Désignation
	- Les prestations du laboratoire de contrôle pour tous les essais à réaliser dans le cadre de ce marché. (Identification de sols, qualité du compactage, qualité des bétons, ...). Y compris les prélèvements, le transport, le rapportage et toutes sujétions à la mise en œuvre de cette prestation. - L'assurance des immeubles, mobiliers et matériels (dommages, incendie, vol, etc....) ; - Et toutes sujétions. Il est payable à soixante-dix pourcent (70%) comme premier jalon après validation par l'ingénieur et le reste au prorata de chaque décompte mensuel. L'unité est le forfait
110	Elaboration des dossiers d'exécution et levés d'implantation Ce prix rémunère au forfait l'élaboration des dossiers d'exécution. Il comprend : - Les levés topographiques pour implantation et vérification des ouvrages de terrassement et de franchissement. - L'établissement des cubatures en déblai et remblai des différents ouvrages. - La vérification des cubatures pour les ouvrages de franchissement, de prise à partir des plans fournis avec le CSC - La présentation des résultats dans un dossier fourni en 5 exemplaires papier et une version électronique Il rémunère également, pour les sites où une prise ou un barrage doit être érigé, le dossier d'exécution pour cet ouvrage. Il comprend aussi les investigations géotechniques complémentaires prenant en compte tous les aspects requis avant de passer à la phase de réalisation. Notamment les fondations et la recherche/identification de sols aptes aux remblais. Ce dossier comportera également un chapitre sur la conception et la stabilité de l'ouvrage et la localisation des gisements de matériaux aptes aux terrassements et aux dispositifs de protection (perré, enrochement, gabions, etc.). Le dimensionnement des ouvrages tels que prise, déversoir de sécurité, ouvrage de vidange sera aussi réalisé. L'unité est le forfait
111	Fourniture des plans de recollement et manuel d'utilisation Ce prix rémunère au forfait la fourniture des plans de recollement et d'un manuel d'utilisation adéquate et d'entretien de toutes les infrastructures réalisées. L'unité est le forfait
112	Démobilisation et repli du chantier

N° des Prix	Désignation
	Ce prix est un forfait non révisable couvrant l'ensemble des opérations de démontage et de repliement des matériels utilisés pour l'ensemble des travaux et des personnels. Il est payable à cent pour cent (100%) à la fin du chantier après démontage et repliement des installations et des matériels revenant à l'Entreprise, enfouissement de gravois et détritrus, remise en état des lieux publics et des zones d'emprunt, nettoyage des abords du chantier sur toute son emprise. L'unité est le forfait
SERIE 200 : TERRASSEMENTS	
211	Déblais en terrain meuble y/c débroussaillage Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation des déblais en terrain meuble dont la classification est définie par les spécifications du présent marché. Il s'applique aux déblais nécessaires pour la réalisation des profils prévus aux dossiers d'exécution. Sont réputées couvertes par application de ce prix les prestations suivantes ainsi que toutes les sujétions en résultant : le débroussaillage et défrichage de l'emprise, l'abattage et le dessouchage des arbres éventuels sur l'emprise, l'extraction des matériaux et leur chargement, le transport des matériaux de déblais jusqu'à un lieu de dépôt agréé par l'Ingénieur ou d'emploi en remblais, dans un rayon maximal de CENT CINQUANTE (150) mètres, le déchargement et le régalaage des matériaux sur les lieux de dépôts ou d'emploi en remblai, et toutes sujétions. Les volumes à prendre en compte seront ceux indiqués aux documents d'exécution approuvés. L'unité est le mètre cube.
212	Déblais en terrain compact y/c débroussaillage Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation des déblais en terrain dur dont la classification est définie par les spécifications du présent marché. Il s'applique aux déblais nécessaires pour la réalisation des profils prévus aux dossiers d'exécution. Sont réputées couvertes par application de ce prix les prestations suivantes ainsi que toutes les sujétions en résultant : le débroussaillage et défrichage de l'emprise, l'abattage et le dessouchage des arbres éventuels sur l'emprise, l'extraction des matériaux et leur chargement, le transport des matériaux de déblais jusqu'à un lieu de dépôt agréé par l'Ingénieur ou d'emploi en remblais, dans un rayon maximal de CENT CINQUANTE (150) mètres, le déchargement et le régalaage des matériaux sur les lieux de dépôts ou d'emploi en remblai, et toutes sujétions. Les volumes à prendre en compte seront ceux indiqués aux documents d'exécution approuvés. L'unité est le mètre cube.

N° des Prix	Désignation
215	Déblais en terrain rocheux y/c débroussaillage Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation des déblais en masse en terrain rocheux dont la classification est définie à l'article 3.16.6 des spécifications. Il s'applique aux déblais nécessaires pour la réalisation des profils prévus aux dossiers d'exécution. Sont réputées couvertes par application de ce prix les prestations suivantes ainsi que toutes les sujétions en résultant : le débroussaillage et défrichage de l'emprise, l'abattage et le dessouchage des arbres éventuels sur l'emprise, l'extraction des matériaux rocheux et leur chargement, le transport des matériaux de déblais jusqu'à un lieu de dépôt agréé par l'Ingénieur ou d'emploi en remblais, dans un rayon maximal de CENT CINQUANTE (150) mètres, le déchargement et le régalage des matériaux sur les lieux de dépôts ou d'emploi en remblai, et toutes sujétions. Les volumes à prendre en compte seront ceux indiqués aux documents d'exécution approuvés. L'unité est le mètre cube.
221	Remblais ordinaires à partir de terre de déblais mise en dépôt ou tout venant Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation de remblais à partir de matériaux en provenance de déblais ou se trouvant aux abords du site pour l'exécution de tous remblais dont la classification est définie à l'article 2.4 des spécifications. Il comprend les débroussaillages, décapages, découvertes des emprunts et l'aménagement des pistes d'accès et leur entretien, l'extraction, le chargement et le transport, sur toute distance, le répandage, la mise en œuvre, le réglage, l'arrosage, le compactage, le talutage et toutes sujétions de mise en œuvre (création de risbermes, redans, déblais de consolidation, etc.) et d'obtention des qualités développées selon les prescriptions des Spécifications Techniques, l'arrosage autant que de besoin et l'entretien pendant la période de consolidation dans le cas de remblai sur zone compressible, la remise en état des emprunts et la mise en place de protection contre l'érosion après utilisation. Les quantités à prendre en compte seront celles résultant des documents d'exécution... L'unité est le mètre cube.
222	Remblais en provenance d'emprunts Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation de remblais à partir de matériaux en provenance d'emprunts pour l'exécution de tous remblais dont la classification est définie à l'article 2.4 des spécifications. Il comprend les débroussaillages, décapages, découvertes des emprunts et l'aménagement des pistes d'accès et leur entretien, l'extraction, le chargement et le transport, sur toute distance, le répandage, la mise en œuvre, le réglage, l'arrosage, le compactage, le talutage et toutes

N° des Prix	Désignation
	sujétions de mise en œuvre (création de risbermes, redans, déblais de consolidation, etc.) et d'obtention des qualités développées selon les prescriptions des Spécifications Techniques, l'arrosage autant que de besoin et l'entretien pendant la période de consolidation dans le cas de remblai sur zone compressible, la remise en état des emprunts et la mise en place de protection contre l'érosion après utilisation. Les quantités à prendre en compte seront celles résultant des documents d'exécution... L'unité est le mètre cube.
SERIE 300 : OUVRAGES EN PIERRE, BETON ET MACONNERIE	
301	Fouilles d'ouvrages en terrain meuble Ce prix rémunère au mètre cube l'excavation des fouilles en terrain meuble d'ouvrages non rémunérées à l'unité, quelle que soit la profondeur, y compris l'évacuation des terres ou la mise en dépôt à proximité en vue d'une réutilisation en remblai L'unité est le mètre cube
302.1	Fouilles d'ouvrages en terrain dur Ce prix rémunère au mètre cube l'excavation des fouilles en terrain dur d'ouvrages non rémunérées à l'unité, quelle que soit la profondeur, y compris l'évacuation des terres ou la mise en dépôt à proximité en vue d'une réutilisation en remblai L'unité est le mètre cube
302.2	Fouilles d'ouvrages en terrain rocheux Ce prix rémunère au mètre cube l'excavation des fouilles en terrain rocheux d'ouvrages non rémunérées à l'unité, quelle que soit la profondeur, y compris l'évacuation des terres ou la mise en dépôt à proximité en vue d'une réutilisation en remblai L'unité est le mètre cube
304	Remblai technique contigu pour ouvrages Ce prix rémunère au mètre cube, les remblais pour fouilles d'ouvrages non rémunérés à l'unité, compactés manuellement ou à l'aide de petits engins, y compris fourniture et transport des matériaux quelle que soit la distance et toutes sujétions de bonne exécution. Il comprend : les débroussaillages, décapages, découvertes des emprunts, l'extraction, le chargement et le transport, sur toute distance, le répandage, la mise en œuvre, le réglage, l'arrosage, le compactage, le talutage et toutes sujétions de mise en œuvre et d'obtention des qualités développées

N° des Prix	Désignation
	selon les prescriptions des Spécifications Techniques, la remise en état des emprunts et la mise en place de protection contre l'érosion après utilisation. L'unité est le mètre cube
331.1	Perré maçonné de 0.20 m sur couche de pose de 0.10 m Ce prix rémunère au mètre carré en place sur une couche de pose l'exécution des perrés maçonnés constitués d'enrochements rangés à la main et rejointoyés. Il comprend la fourniture, le transport, la retaille éventuelle, la pose de blocs de dimensions agréées par l'Ingénieur, après la mise en place de la couche de pose de 0.1 m ainsi que toute sujétion. Les quantités à prendre en compte seront celles résultant des documents d'exécution. L'unité est le mètre carré
344	Béton armé structural C30/37 Ce prix rémunère le mètre cube de béton armé C30/37. Il comprend la préparation et toutes les sujétions de mise en œuvre y compris le ferrailage, les fournitures et leur transport sur toutes distances, toutes les sujétions y compris les coffrages et étalements, les frais de fabrication et de mise en œuvre, tous les travaux de reprises utiles sur ouvrages existants tels que piquage, brossage à vif, lavage, ragréage, le décoffrage, damage ou compactage et remise en état des abords et toutes sujétions. Les quantités à prendre en compte seront celles résultant des documents d'exécution. L'unité est le mètre cube.
351	Maçonnerie de moellons au mortier de ciment y compris sable de propreté Le prix concerne la maçonnerie hourdée au mortier dosé à 350 kg de ciment pour ouvrages divers. Il comprend : les fournitures et transports de tous les matériaux nécessaires quelle que soit la distance, la taille de la pierre, le hourdage, le jointoiement et toutes les finitions, tous les travaux de reprise utiles sur ouvrages existants tels que piquage à vif, ragréage ou autres. Il comprend également la mise en œuvre d'une couche de sable de propreté sous la maçonnerie et, pour les ouvrages linéaires, la réalisation de joints polystyrène à intervalle de 15 m L'unité est le mètre cube

N° des Prix	Désignation
----------------	-------------

SERIE 400 : BUSES EN BETON ARME

411	Buse en béton armé de diamètre 600 mm. Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en place de buses en béton armé de 600 mm, y compris toutes sujétions de pose. Les quantités à prendre en compte seront celles définies aux documents d'exécution approuvés. L'unité est le mètre linéaire.
421	Fourniture et pose de tuyaux en PVC DN 110 PN 6 Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de tuyaux en PVC DN110 PN6, y compris toutes sujétions de pose. Les quantités à prendre en compte seront celles définies aux documents d'exécution approuvés. L'unité est le mètre linéaire.

N° des Prix	Désignation
SERIE 500 : OUVRAGES EN BOIS	
510	Fourniture et pose de batardeaux en bois l: 7 cm x h: 15 cm Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de batardeaux en bois conforme aux présentes spécifications y compris toutes les sujétions de pose. Les quantités à prendre en compte seront celles définies aux documents d'exécution approuvés. L'unité est le mètre linéaire.
SERIE 600 : ACCESSOIRES METALLIQUES, VANNES	
611	Fourniture et pose de vanne métallique (h x l x e) : 150 x 150 x 5 mm Ce prix rémunère la confection et/ou la fourniture et la mise en place de vannes de dimensions 150 x 150 x 5 mm telles que spécifiées dans les spécifications techniques et conformes aux plans d'exécution, y compris béton 2^e phase anti-retrait et toutes sujétions. L'unité est la pièce
612	Fourniture et pose de vanne métallique (h x l x e) : 250 x 250 x 5 mm Ce prix rémunère la confection et/ou la fourniture et la mise en place de vannes de dimensions 250 x 250 x 5 mm telles que spécifiées dans les spécifications techniques et conformes aux plans d'exécution, y compris béton 2^e phase anti-retrait et toutes sujétions. L'unité est la pièce
613	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e) : 500 x 500 x 5 mm Ce prix rémunère la confection et/ou la fourniture et la mise en place de vannes à crémaillère de dimensions 500 x 500 x 5 mm telles que spécifiées dans les spécifications techniques et conformes aux plans d'exécution, y compris béton 2^e phase anti-retrait et toutes sujétions. L'unité est la pièce
614	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e) : 750 x 750 x 5 mm Ce prix rémunère la confection et/ou la fourniture et la mise en place de vannes à crémaillère de dimensions 750 x 750 x 5 mm telles que spécifiées dans les spécifications techniques et conformes aux plans d'exécution, y compris béton 2^e phase anti-retrait et toutes sujétions. L'unité est la pièce

N° des Prix	Désignation
644	Fourniture et pose d'échelle limnimétrique en acier émaillé Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'éléments d'échelle limnimétrique en plaque d'acier émaillée plate d'une épaisseur de 1 mm à priori par élément d'un mètre y compris la fouille pour fondations béton pour la fixation dans la berge de la rivière ou le talus du remblai de digue ou boulonnerie pour fixation sur autre support y compris toutes sujétions. Les échelles seront graduées en centimètre et marquées tous les décimètres L'unité est le mètre linéaire
651.1	Fourniture et assemblage de profilés aciers (U/HEA selon plan) pour guides de batardeaux Ce prix rémunère au kg, la fourniture, l'assemblage et la pose de guides pour batardeaux réalisés avec des profilés U/HEA selon l'épaisseur prescrite sur les ouvrages de prise, y compris toutes sujétions. L'unité est le kilogramme
SERIE 700 : PISTES D'ACCES	
702	Mise en forme de la plateforme - reprofilage Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en forme de la plateforme - reprofilage de la piste projetée, de largeur de 5 m minimum avec un fossé longitudinal, conformément aux plans types des dossiers d'exécution. Les quantités à prendre en compte seront celles des documents d'exécution approuvés. L'unité est le mètre linéaire
703	Remblais pour plateforme en provenance d'emprunt Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation de remblais en provenance d'emprunts pour l'exécution des remblais en grande masse pour la réalisation de la plateforme. Il comprend : - le débroussaillage et le décapage, si reconnu nécessaire, du terrain naturel sur une profondeur de 10 à 20 centimètres dans les zones de remblai.

N° des Prix	Désignation
	- les débroussaillages, décapages, découvertes des emprunts et l'aménagement des pistes d'accès et leur entretien, l'extraction, le chargement et le transport, sur toute distance, le répannage, la mise en œuvre, le réglage, l'arrosage, le compactage, le talutage et toutes sujétions de mise en œuvre (création de risbermes, redans, déblais de consolidation, etc.) et d'obtention des qualités développées selon les prescriptions des Spécifications Techniques, l'arrosage autant que le besoin et l'entretien pendant la période de consolidation dans le cas de remblai sur zone compressible, la remise en état des emprunts et la mise en place de protection contre l'érosion après utilisation. Les quantités à prendre en compte seront celles des documents d'exécution approuvés. L'unité est le mètre cube
704	Couche de roulement/revêtement en latérite compactée Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation de couche de roulement en latérite. Il comprend : - l'extraction, le chargement et le transport, sur toute distance, le répannage, la mise en œuvre, le réglage, l'arrosage, le compactage, le talutage et toutes sujétions de mise en œuvre (création de risbermes, redans, déblais de consolidation, etc.) et d'obtention des qualités développées selon les prescriptions des Spécifications Techniques. - l'arrosage autant que le besoin et l'entretien pendant la période de consolidation dans le cas de remblai sur zone compressible. - la remise en état des emprunts et la mise en place de protection contre l'érosion après utilisation. L'unité est le mètre cube
714	Fossé divergent vers exutoire Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation de fossés divergent L'unité est le mètre cube

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Num.	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaires en toutes lettres Euros (HTVA)	Prix unitaires en chiffres en Euros (HTVA)
100	Généralités			
102	Installation de chantier	ff		
110	Elaboration des dossiers d'exécution et levés d'implantation	ff		
111	Fourniture des plans de recollement et manuel d'utilisation	ff		
112	Démobilisation et repli du chantier	ff		
200	Terrassements			
211	Déblais en terrain meuble y/c débroussaillage	m ³		
212	Déblais en terrain compact y/c débroussaillage	m ³		
215	Déblais en terrain rocheux y/c débroussaillage	m ³		
221	Remblais tout venant	m ³		
222	Remblais en provenance d'emprunts	m ³		
300	Ouvrages en pierres, bétons et maçonneries			
301	Fouilles d'ouvrages en terrain meuble	m ³		
302.1	Fouilles d'ouvrages en terrain dur	m ³		
302.2	Fouilles d'ouvrages en terrain rocheux	m ³		
304	Remblais technique contigu pour ouvrages	m ³		
331.1	Perré maçonné de 0.20 m sur couche de pose de 0.10 m	m ²		
344	Béton structurel armé C30/37	m ³		
351	Maçonnerie de moellons au mortier de ciment y compris sable de propreté	m ³		
400	Buses et tuyauteries			
411	Fourniture et pose de buses en béton armé DN 600	ml		
421	Fourniture et pose de tuyaux en PVC DN 110 mm PN 6	ml		
500	Ouvrages en bois			
510	Fourniture et pose de batardeaux en bois l: 7 cm x h: 15 cm	ml		
600	Accessoires métalliques, vannes			
611	Fourniture et pose de vannette métallique (h x l x e): 150 x 150 x 5 mm	pce		
612	Fourniture et pose de vannette métallique (h x l x e): 250 x 250 x 5 mm	pce		

Num.	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaires en toutes lettres Euros (HTVA)	Prix unitaires en chiffres en Euros (HTVA)
613	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 500 x 500 x 5 mm	pce		
614	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 750 x 750 x 5 mm	pce		
644	Fourniture et pose d'échelle limnimétrique	ml		
651.1	Fourniture et assemblage de profilés aciers (U/HEA selon plan) pour guides de batardeaux	kg		
700	Pistes d'accès			
702	Mise en forme de la plateforme - reprofilage	ml		
703	Remblais pour plateforme en provenance d'emprunt	m ³		
704	Couche de roulement en latérite pour plateforme	m ³		
714	Fossé divergent vers exutoire	m ³		

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

Num.	Désignation des travaux	Unité	Quantité	QP/QF	Prix unitaires Euros (HTVA)	Prix total Euros (HTVA)
100	Généralités					
102	Installation de chantier	ff	1.0	QF		
110	Elaboration des dossiers d'exécution et levés d'implantation	ff	1.0	QF		
111	Fourniture des plans de recollement et manuel d'utilisation	ff	1.0	QF		
112	Démobilisation et repli du chantier	ff	1.0	QF		
200	Terrassements					
211	Déblais en terrain meuble y/c débroussaillage	m³	26 157.8	QP		
212	Déblais en terrain compact y/c débroussaillage	m³	6 975.4	QP		
215	Déblais en terrain rocheux y/c débroussaillage	m³	1 743.9	QP		
221	Remblais tout venant	m³	36 117.8	QP		
222	Remblais en provenance d'emprunts	m³	8 853.4	QP		
300	Ouvrages en pierres, bétons et maçonneries					
301	Fouilles d'ouvrages en terrain meuble	m³	4 963.0	QP		
302.1	Fouilles d'ouvrages en terrain dur	m³	1 323.50	QP		
302.2	Fouilles d'ouvrages en terrain rocheux	m³	330.9	QP		
304	Remblais technique contigu pour ouvrages	m³	120.8	QP		
331.1	Perré maçonné de 0.20 m sur couche de pose de 0.10 m	m²	2 173.9	QP		
344	Béton structuré armé C30/37	m³	137.2	QP		
351	Maçonnerie de moellons au mortier de ciment y compris sable de propreté	m³	7 540.3	QP		
400	Buses et tuyauteries					
411	Fourniture et pose de buses en béton armé DN 600	ml	65.0	QP		
421	Fourniture et pose de tuyaux en PVC DN 110 mm PN 6	ml	37.5	QP		
500	Ouvrages en bois					
510	Fourniture et pose de batardeaux en bois l: 7 cm x h: 15 cm	ml	138.9	QP		
600	Accessoires métalliques, vannes					
611	Fourniture et pose de vannette métallique (h x l x e): 150 x 150 x 5 mm	pce	143.0	QP		
612	Fourniture et pose de vannette métallique (h x l x e): 250 x 250 x 5 mm	pce	22.0	QP		
613	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 500 x 500 x 5 mm	pce	9.0	QP		

Num.	Désignation des travaux	Unité	Quantité	QP/QF	Prix unitaires Euros (HTVA)	Prix total Euros (HTVA)
614	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 750 x 750 x 5 mm	pce	5.0	QP		
644	Fourniture et pose d'échelle limnimétrique	ml	41.9	QP		
651.1	Fourniture et assemblage de profilés aciers (U/HEA selon plan) pour guides de batardeaux	kg	252.0	QP		
700	Pistes d'accès					
702	Mise en forme de la plateforme - reprofilage	ml	2 902.4	QP		
703	Remblais pour plateforme en provenance d'emprunt	m ³	290.8	QP		
704	Couche de roulement en latérite pour plateforme	m ³	1 792.5	QP		
714	Fossé divergent vers exutoire	m ³	74.7	QP		
	TOTAL en Euros (HTVA)					

NB :

- Poste à Quantités Forfaitaires (QF) : tout poste dont les quantités mentionnées dans le DQE sont forfaitaires et dont le prix total est forfaitaire
- Poste à Quantités Présumées (QP) : tout poste dont les quantités mentionnées dans le DQE sont prévisionnelles (présumées) et dont il résulte un prix total non forfaitaire.